



BOURSE GERMAINE-SANTERRE 2024

offerte dans le cadre de la **Journée internationale des droits des femmes**

À qui est destinée la bourse Germaine-Santerre?

Le personnel du Collège de Rimouski a voulu, en créant cette bourse, souligner chaque année les efforts anonymes et silencieux d'étudiantes qui, malgré des conditions défavorables, savent se montrer fortes et déterminées dans la poursuite de leurs études et la prise en charge de leur avenir. La bourse Germaine-Santerre s'inscrit résolument en marge des idées de compétition.

Prix

Une bourse d'un montant de 500 \$.

Critères d'admissibilité

La bourse est décernée à une étudiante poursuivant des études à temps complet (DEC ou AEC) au Cégep de Rimouski, au Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) ou à l'Institut maritime du Québec (IMQ) et qui, malgré des conditions de vie difficiles (travail, responsabilités familiales, engagement social, retour aux études, etc.), fait preuve de persévérance et parvient à la réussite. L'étudiante doit soumettre un dossier de candidature répondant aux exigences décrites à la page suivante.

Pourquoi offrir une bourse à une étudiante?

Une telle bourse vient rappeler que les conditions de vie les plus difficiles sont encore trop souvent le lot des femmes. La logique familiale incombe davantage aux femmes, et ce sont les femmes qui généralement se retrouvent chefs de famille monoparentale. Ce sont elles encore qui occupent les emplois les plus contraignants et les moins bien rémunérés, et qui sont trop souvent victimes de sexisme lorsqu'elles osent s'aventurer dans des milieux traditionnellement masculins. Tant que subsisteront des inégalités entre les hommes et les femmes, des initiatives comme la bourse Germaine-Santerre, si humbles soient-elles, seront nécessaires.

Dossier de candidature

L'étudiante doit rédiger **deux textes de 250 à 300 mots chacun**. Ceux-ci devront respecter les normes de présentation suivantes :

- nom et prénom inscrits sur la première page, en haut à droite;
- police de caractères Times ou Calibri, format 12 points;
- interligne 1,5;
- nombre de mots inscrit à la fin du texte;
- fichiers en format PDF.

Dans le premier texte (**texte de présentation**), la candidate doit se présenter et présenter ses conditions de vie particulières.

Dans le deuxième texte (**texte thématique**), elle doit proposer une interprétation personnelle, fictive ou réelle, du thème de la Journée internationale des droits des femmes 2023 : « **Ça gronde** ». Le texte thématique de la gagnante sera diffusé dans *La Riposte*, le journal Web du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski, ainsi que sur Facebook sous forme de capsule vidéo (lecture des textes).

Les candidates doivent aussi retourner le **formulaire d'inscription** dûment rempli.

Critères d'évaluation

Pour le texte de présentation, les critères d'évaluation sont les suivants : présentation de la candidate, description claire de sa situation, respect des normes de présentation et qualité de la langue. Pour le texte thématique, ce sont les suivants : respect du thème, richesse du contenu, respect des normes de présentation et qualité de la langue.

Dépôt du dossier de candidature

Les étudiantes doivent transmettre leur dossier de candidature (formulaire d'inscription, texte de présentation et texte sur le thème du 8 mars 2023) à seecr@cegep-rimouski.qc.ca au plus tard le **29 février 2024 à 16 h**.

Provenance des fonds et évaluation des candidatures

C'est le **Comité du 8 mars** qui est responsable de la bourse Germaine-Santerre. Ce comité est formé d'une représentante de chaque catégorie de personnel du Collège de Rimouski : Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Rimouski (incluant les membres du Centre matapédien d'études collégiales), Syndicat des professeures et professeurs de l'enseignement maritime du Québec, Syndicat du personnel de soutien du Collège de Rimouski, Syndicat du personnel professionnel du Collège de Rimouski et Association des cadres du Collège de Rimouski.

Qui est Germaine Santerre?

Germaine Santerre a contribué à la mise sur pied des Services aux étudiants du Collège de Rimouski en 1967. Elle a œuvré au Service des prêts et bourses aux étudiants jusqu'en 1983. Les gens qui l'ont connue soulignent tous sa générosité, sa volonté d'améliorer le sort des plus démunies et des plus démunis, et les luttes qu'elle a menées sans relâche pour la reconnaissance des droits et des besoins des étudiants, et plus particulièrement des étudiantes. Germaine Santerre nous a quittés en avril 1992.



Informations : seecr@cegep-rimouski.qc.ca